



VENDÉE
CONSEIL GÉNÉRAL

Direction des Ressources Humaines

ARRETE n° 2011 DRH 296
**portant liste d'aptitude au grade d'attaché
au titre de la promotion interne 2011**

LE PRESIDENT DU CONSEIL GENERAL,

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale ;

VU le décret n° 87-1099 du 30 décembre 1987 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des attachés territoriaux ;

VU l'avis de la Commission Administrative Paritaire réunie le 15 février 2011 ;

CONSIDERANT les conditions d'avancement exigées pour les fonctionnaires territoriaux ;

SUR la proposition du Directeur Général des Services Départementaux de la Vendée ;

ARRETE :

ARTICLE 1^{er} : Les fonctionnaires désignés ci-dessous sont inscrits sur **la liste d'aptitude au grade d'attaché territorial**, établie au choix, au titre de la promotion interne 2011 :

- **Monsieur Alain SIONNEAU**, rédacteur chef.
- **Madame Sarah TESSON**, rédacteur chef.

ARTICLE 2 : Conformément aux dispositions des articles R 421-1 à R 421-5 du code de justice administrative relatives aux délais de recours contentieux en matière administrative, cette décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Nantes, 6, Allée de l'Île Gloriette – 44041 NANTES Cédex 01, pendant un délai de deux mois à compter du jour de sa publication par voie d'affichage.

ARTICLE 3 : Le Directeur Général des Services Départementaux de la Vendée est chargé de l'exécution du présent arrêté.

PRÉFECTURE de la VENDÉE
22 FEV. 2011
COURRIER ARRIVÉ

Fait à LA ROCHE SUR YON, le 15 février 2011
Le Président du Conseil Général,
Pour le Président
Le Directeur Général
Jean-François ARTHUIS